## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Membres du Conseil : 27 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents: 12 Pouvoirs: 4 Absents: 15

Date de Convocation : 19/06/2024

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Présente	M REY	Absent excusé
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Présent	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Absent excusé
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M M'SIBIH	Absent excusé	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Absent excusé
M GIRAUD	Absent excusé	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Christine GOMEZ

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au lundi 01<sup>er</sup> juillet à 18 heures 30.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le Maire,

Serge FAUDRIN

Secrétaire de séance,

**Christine GOMEZ** 

TONET